

Archidiocèse de Strasbourg

Protocole sanitaire

POUR LE CULTE CATHOLIQUE

Avec la reprise du culte, l'archidiocèse de Strasbourg adopte le protocole sanitaire ci-dessous.

La santé des fidèles qui se rassemblent pour une liturgie demeure la priorité des dispositions pratiques établies dans le présent protocole. Celles-ci seront évaluées en fonction de l'évolution du contexte épidémique et des règles sanitaires en vigueur. Les fidèles qui ressentent des symptômes sont priés de rester à la maison.

Sous l'autorité de l'évêque, les curés, en concertation avec leurs équipes locales, veilleront à l'application de ces recommandations.

Une communication adaptée permettra d'informer les fidèles rassemblés des règles en vigueur : nombre limite de participants, port du masque, utilisation du gel hydroalcoolique, accès et déplacements dans les lieux de culte, autres règles.

Sur la forme des offices : ce peut-être aussi bien des célébrations eucharistiques, des célébrations de la Parole que des exercices de dévotion. Ces offices sont possibles aussi bien en semaine que le dimanche, dans la mesure où le nombre de fidèles admis permet la distanciation. Les communautés religieuses peuvent de nouveau donner accès à leurs offices liturgiques.

Les lieux de culte : la notion de lieu de culte ne se limite pas à la seule église paroissiale ou conventuelle. Elle s'étend aux chapelles, oratoires et salles recevant du public où l'on prie (à l'exclusion de tous les lieux privés).

Organisation générale

Principe général	<ul style="list-style-type: none">• Deux places assises doivent rester libres entre chaque personne ou entité familiale (groupe de personnes partageant le même domicile)• seule une rangée sur deux est occupée.
Nombre maximal	<ul style="list-style-type: none">• Pour assurer une occupation satisfaisante des lieux de culte, il peut être nécessaire de mettre en place un dispositif d'inscriptions préalables.• Celui-ci permet d'organiser le nombre de célébrations suffisantes pour répondre aux besoins de la communauté paroissiale.• On peut réfléchir à la possibilité d'augmenter le nombre des offices pour accueillir un maximum de fidèles.
Mesures sanitaires	<ul style="list-style-type: none">• Le port du masque est obligatoire pour tous dès l'âge de 6 ans.• Les bénitiers restent vides. Prévoir une autre façon de distribuer l'eau bénite.• Une désinfection adaptée de l'église est réalisée (bancs, chaises, poignées de portes, etc.).• Nettoyage renforcé de l'église :<ul style="list-style-type: none">➤ La désinfection est renouvelée dans le cas où plusieurs célébrations

	<p>se suivent.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nettoyer/désinfecter les bancs et prie-Dieu, nettoyage des sols et des zones de contact, portes, poignées de portes, etc. ➤ Mettre à disposition des moyens de protection pour le nettoyage : gants, blouses jetables, lunettes de protection ou visières, masques. ➤ Usage de produits désinfectants. ➤ Veiller à ce que des personnes fragiles (âgées) ne fassent pas partie de cette équipe.
<h2 style="text-align: center;">Aménagement de l'église</h2>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la signalétique (marquage au sol, murs) qui informe sur les consignes de placement et les gestes barrière. Prévoir des rappels oraux. • Prévoir une circulation adaptée (circuit entrée/sortie) ainsi que sa signalétique dans l'édifice permettant de respecter une juste distanciation et d'éviter les croisements des personnes. • Le nombre maximum de participants autorisés est affiché à l'entrée de l'église et communiqué par les canaux habituels. • Matérialisation des places à laisser libres afin d'assurer une distanciation correcte en condamnant bancs et chaises à ne pas occuper (prévoir un espace adapté pour les personnes à mobilité réduite). • Les personnes vivant sous le même toit pourront rester ensemble. • Mise à disposition du gel hydroalcoolique pour tous les participants et de masques en cas d'oubli.
<h2 style="text-align: center;">Entrée/sortie de l'église</h2>	<ul style="list-style-type: none"> • Un service d'accueil veille au respect des dispositions, au port des masques et à une juste répartition des fidèles dans l'édifice. • Si possible limiter à une porte d'entrée et une autre porte pour la sortie. Si plusieurs portes sont nécessaires, une signalétique indiquera « Entrée » ou « Sortie ». Les issues restent ouvertes durant toute la célébration. • Sortie de l'église : un impératif : veiller au flux et à la distanciation. Les personnes les plus proches de la sortie quittent l'église en premier. • Le service d'accueil de la paroisse veille à éviter que se forment des rassemblements à l'intérieur de l'église, à proximité des portes en particulier. • Sur le parvis : garder les mesures de distanciation physique.
<h2 style="text-align: center;">Ministres ordonnés</h2>	<ul style="list-style-type: none"> • Les prêtres actifs président prioritairement les célébrations, tandis que les prêtres retraités discernent en fonction des besoins et de leur santé.
<h2 style="text-align: center;">Servant(e)s d'autel</h2>	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la distanciation et à l'application des règles d'hygiène. • Ils devront apporter leur aube pour chaque célébration.
<h2 style="text-align: center;">Sacristains</h2>	<ul style="list-style-type: none"> • Les sacristains veillent à la préparation des célébrations en respectant avec soin les consignes générales et, plus particulièrement, celles nécessaires en fonction de la nature de la célébration. • Il est nécessaire de limiter le nombre de personnes ayant accès à la sacristie afin de ne pas risquer des croisements de personnes et des contaminations réciproques.

	<ul style="list-style-type: none"> • Au besoin, un équipement adapté est fourni par la paroisse : masque, gel hydroalcoolique, etc. • Veiller à la ventilation des locaux en fonction des possibilités. • Organiser l'entretien et la désinfection des lieux de célébration (poignées de porte, crédences, etc.) avec une équipe désignée. • La préparation des objets nécessaires à chaque célébration sera effectuée après désinfection des mains et le respect des mesures d'hygiène. Certains éléments à usage régulier sont désinfectés après chaque célébration (pupitre, ambon, crédences, encensoir, etc.). • Cierges et bougies votives de dévotion sont déposés après désinfection des mains. • Le fleurissement de l'église et autres décors (crèche, sapin, cierge pascal...) sont assurés en respectant les normes sanitaires en vigueur et en limitant le nombre d'intervenants. • L'emploi collectif de l'aube est proscrit. Chaque célébrant se munit de son aube personnelle. Là où cela est possible, le prêtre ou le diacre revêt ses propres habits de chœur et ornements liturgiques. • Ces recommandations seront appréciées en fonction de la taille de l'édifice, du nombre de participants, de la concélébration éventuelle et des possibilités techniques propres à chaque lieu.
--	--

<h2 style="margin: 0;">Chant Musique</h2>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce qui est obligatoire pour les chorales et les organistes : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Port du masque en toutes circonstances. ➢ Distance d'au moins 1,50 mètre entre les personnes. ➢ Les choristes sont placés en quinconce. • Pour les répétitions : prendre garde à ce que, le cas échéant, elles ne deviennent des moments de relâchement. Ainsi, elles ne sont possibles que de manière brève, dans les églises ou dans un autre lieu de culte. • Choisir un répertoire connu de tous pour plus de facilité (participation unanime, moins de feuilles de chants possibles). • Veiller à limiter le nombre de chants (chant d'entrée, ordinaire de la messe, psalme et acclamation d'évangile). • Chaque chanteur se procure et dispose de ses propres partitions qui ne sont pas transmissibles. • Les micros nécessaires à l'amplification des voix sont protégés, de même que celui du chantre animateur de l'assemblée. • Respect de la distanciation avec les autres acteurs de la liturgie. • L'usage de l'orgue ou de claviers numériques reste possible. Il y a lieu de veiller à la désinfection du clavier après chaque utilisation, conformément aux recommandations du facteur d'orgues. En raison de la projection de l'air et l'impossibilité de l'usage du masque, tout instrument à vent classique ou traditionnel autre que l'orgue, ne peut être utilisé. • Les micros et les pupitres sont désinfectés après la célébration.
---	---

L'eucharistie

Dans la situation actuelle, la célébration de l'eucharistie requiert une grande vigilance en raison du nombre d'acteurs liturgiques requis et des différents gestes et déplacements.

<h3 style="margin: 0; color: white;">Feuille de chants Carnets de chants</h3>	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les possibilités, elle peut être mise à disposition sur le site internet paroissial ou envoyée préalablement par mail et autres réseaux sociaux. Elle peut être distribuée par des personnes
---	--

	<p>après désinfection des mains. Elle peut être posée au préalable sur les chaises. Elle sera gardée et emportée par le fidèle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il n’y a pas de seconde utilisation. • On n’utilise pas de livres de chant collectifs.
<p>Présidence de la célébration eucharistique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le port du masque sera adapté selon les moments de la célébration (concébration, rite de communion, prédication) en fonction de la proximité avec l’assemblée. • Le missel sera réservé au seul ministre qui préside. • Il veillera à une bonne distanciation des autres ministres qui concébreront entre eux et autour de l’autel lors de la prière eucharistique. • Protection des hosties durant la prière eucharistique : une coupe par zone de communion et par ministre de la communion sera prévue. Elle est recouverte d’une pale ou d’un corporal durant toute la prière eucharistique, sauf celle du ministre qui préside selon les normes liturgiques. Celle-ci ne sera jamais en contact avec les autres hosties.
<p>Dispositif en cas de concélébration</p>	<p>Dispositions particulières en cas de concélébration avec plusieurs prêtres et/ou présence de diacres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer à l’avance : un calice et une patène réservés au célébrant principal et une coupe d’hosties recouverte et un calice avec pale pour les concélébrants. • Celui qui préside veille à une bonne distanciation des ministres entre eux et autour de l’autel lors de la prière eucharistique. • Le président consomme les espèces du calice et de la patène qui lui sont réservés selon le rite prescrit. • Le célébrant principal purifie lui-même ce calice après la communion. • Les concélébrants communient avec les hosties d’une coupe réservée à cet effet. • La communion au second calice se fait par intinction. Le dernier ministre ordonné purifie coupe et calice. • Le président seul élève la patène et le calice pour la doxologie.
<p>Déroulement de la célébration</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Processions : les mouvements de procession d’entrée et de sortie des ministres sont limités, en respectant les distanciations. Il n’y a pas de procession des dons. • Les encensements sont possibles en veillant à la désinfection de l’encensoir et de la navette. • Le prêtre ou le diacre s’abstient de baiser l’évangélique mais le vénère par une inclination. • Le geste de paix se célèbre par une inclination mutuelle. • Quête : chaque panier de quête est porté par une personne qui peut passer dans un banc libre. (Pas de transmission du panier de quête de mains en mains entre les fidèles).
<p>Partage de la communion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Après l’Agneau de Dieu, le prêtre annonce collectivement « Le Corps du Christ » et l’assemblée répond « Amen. » Le ministre de la communion distribue ensuite la communion sans prononcer une seule parole. • Ministres de la communion : pour donner la communion, les

	<p>ministres portent un masque et se désinfectent les mains au préalable au gel hydroalcoolique.</p> <p>Celui qui préside, portant le masque, leur donne la communion, il leur remet ensuite une coupe de communion.</p> <p>Puis, le président, une fois achevée la répartition, procède à la désinfection de ses mains.</p> <p>L'ensemble des ministres se déplace ensuite vers le point de distribution prévu.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ministres de la communion déposent l'hostie respectueusement dans la main tendue du fidèle qui la reçoit (sans toucher la main de cette dernière). Le ministre ne donne jamais la communion dans la bouche sauf exception prévue (personnes handicapées...). • À leur retour, ils déposent le Saint-sacrement à l'endroit prévu et se désinfectent ensuite les mains à la crédence. • Le mouvement de communion devra se réaliser en conservant une distance suffisante lors de la procession des fidèles (1,50 m). Si le fidèle porte un masque, son retrait se fera au dernier moment • La communion sera reçue main étendue bien à plat, en respectant une distance suffisante avec le ministre. • Conservation de l'eucharistie : après la procession de communion, les hosties sont rassemblées dans un ciboire propre et déposées au tabernacle.
--	---

Les autres sacrements et les funérailles

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et les normes du rituel propre, on se conformera aux dispositions particulières ci-dessous :

Baptême	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de personnes est limité en fonction de la capacité autorisée par les normes en vigueur. • Le signe de croix lors de l'accueil est réalisé par les parents, seuls. • L'imposition des mains se fait sans toucher l'enfant. • Le baptême est réalisé de préférence avec une eau bénite lors de la célébration. • Chaque ablution est réalisée au-dessus d'une cuve destinée à recueillir l'eau avant son élimination, afin d'éviter une contamination entre familles. • L'onction de Saint-Chrême est réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé entre chaque enfant, avant d'être brûlé après la célébration. • Le célébrant se désinfecte les mains avant la remise de la lumière et du vêtement blanc. • Les familles utilisent leur propre crayon/stylo pour la signature des registres.
----------------	--

<h2 style="text-align: center;">Confirmation</h2>	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de participants est limité en fonction de la capacité autorisée par les normes en vigueur. • Les règles qui concernent l'eucharistie et la concélébration sont respectées avec soin. • Le parrain ou la marraine se désinfectent les mains avant d'accompagner leur confirmand et lui poser la main sur l'épaule. • L'onction de Saint-Chrême est réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé entre chaque confirmand, avant d'être brûlé après la célébration.
<h2 style="text-align: center;">Initiation chrétienne des adultes</h2>	<p>Pour la célébration des sacrements de l'Initiation chrétienne des adultes (baptême, confirmation, eucharistie), on se réfère aux normes du rituel et aux recommandations pour le sacrement de l'eucharistie, du baptême et de la confirmation.</p>
<h2 style="text-align: center;">Mariage</h2>	<ul style="list-style-type: none"> • Les livrets de célébration sont distribués par des personnes désignées après désinfection des mains. • Les participants les conservent à l'issue de la célébration. • Si le mariage est célébré au cours de la messe, on suit les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.
<h2 style="text-align: center;">Pénitence et réconciliation</h2>	<ul style="list-style-type: none"> • L'accueil des pénitents est fait dans le respect des normes sanitaires en vigueur, en respectant la distanciation nécessaire en évitant le face-à-face. Le port du masque est obligatoire. • On veille également avec un respect absolu au secret et à la discrétion requise par l'entretien entre le ministre et le pénitent. • En cas de célébration communautaire de la pénitence et de la réconciliation, les normes générales s'appliquent. Pour l'accueil du pénitent et la confession, un service d'ordre veille à organiser un mouvement digne et respectueux.
<h2 style="text-align: center;">Onction des malades</h2>	<ul style="list-style-type: none"> • L'onction d'huile des malades est réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé entre chaque malade, avant d'être brûlé après la célébration. • Si le sacrement de l'onction est célébré communautairement au cours de la messe, on suit les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.
<h2 style="text-align: center;">Funérailles</h2>	<ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises de pompes funèbres sont tenues de respecter les normes sanitaires en vigueur. • Les gestes de la lumière et de la croix sont réservés à la famille. • Désinfecter préalablement la croix et les cierges. • L'aspersion (dernier adieu) est effectuée par le célébrant seul. • S'il y a une procession du dernier adieu à l'église, elle se fait sans aspersion, par une signation ou une inclination. • Des tronc sont mis à disposition à défaut des corbeilles de quête qui ne peuvent circuler parmi les participants. On peut faire la quête comme à la messe dominicale. • S'il y a un livre de condoléances, il n'y a pas de stylo à disposition. • Si les funérailles sont célébrées au cours de la messe, on suit

les recommandations concernant l'eucharistie.

Autres modalités de culte

**Fraternités
Sodalités
Cénacles
Groupes
Équipes**

Le culte s'étend au-delà de la célébration des sacrements :

- Groupes de prière
- Groupes bibliques ou Groupes « Saveurs d'Évangile »
- Célébration avec des enfants et des adolescents qui se préparent à un sacrement
- Équipes du rosaire
- Etc.

**Prières
et
Dévotions**

- Liturgie de la Parole
- Visite au Saint-Sacrement – Adoration perpétuelle
- Dévotion à la crèche
- Chapelet
- Temps de prière dans le cadre de la catéchèse
- Laudes ou Vêpres
- Chemin de croix
- Etc.

Lieux

- Église paroissiale ou conventuelle
- Chapelles
- Oratoires
- Salles recevant du public où l'on prie (à l'exclusion de tous les lieux privés) – Il ne s'agit pas ici d'une prière de début ou de fin d'activité.